

# Extrait de délibération

## Bureau syndical 25 novembre 2024 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-quatre le lundi vingt-cinq novembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Rimbeau, Vice-Président.

**Date de la convocation :** 19 novembre 2024      **Pouvoirs :** 0  
**Nombre de délégués en exercice :** 11      **Absents, excusés :** 4  
**Présents :** 7      **Votants :** 7

	Présents	Excusés	Absents
<b>Président :</b>		GAILLARD Didier	
<b>Vice-Présidents :</b>	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal	BRESCIA Nathalie	
<b>Membres :</b>	AYRAULT Bérengère, CHAUSSERAY Francine, BIRE Ludovic, NOLOT Monique, SAUZE Magalie,	BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc	

## Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays en 2025

Le Pays de Gâtine adhère depuis 2007 à l'APFP, Association de Promotion et de Fédération des Pays qui, suite à la promulgation de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, est devenue ANPP.

Elle permet de bénéficier des services réservés aux adhérents, d'être régulièrement informé des évolutions législatives et réglementaires ainsi que des politiques territoriales, d'accéder aux réseaux de l'association, de participer aux journées rencontres dans une optique d'échange et de mutualisation d'expériences.

L'ANPP poursuit son action de fédération et d'animation du réseau national des Pays, Pôles territoriaux, Territoires de projets et Conseils de développement. Elle représente les Pays et PETR adhérents auprès des pouvoirs publics.

**Les membres du Bureau syndical autorisent le Président à renouveler l'adhésion à cette association pour l'année 2025 et à régler le coût correspondant (qui était de 620€ pour l'année 2024).**

Fait à Parthenay, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Jean-Pierre RIMBEAU  
Vice-Président,